

Séance du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2022

Délibération n° 2022-44 – Plan d'actions 2023 du contrôle interne comptable et budgétaire

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 215 à 219,
Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,

Considérant que 23 membres sur les 32 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le conseil d'administration adopte le plan d'actions 2023 du contrôle interne comptable et budgétaire, annexé à la présente délibération.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Contrôle Interne

Comptable et Budgétaire

Obligations : article 215 à 219 du décret GBCP

Objectifs : identifier et maîtriser les risques

Moyens : un diagnostic partagé entre l'UPHF et l'INSA Hauts-De-France pour 2021. Un diagnostic spécifique à l'INSA Hauts-De-France pour 2022.

Une cartographie des risques approuvée et un plan d'action mis en place.

Diagnostic annuel :

Identification des risques 2022

Risques identifiés 2022 Cycle - Processus - INSA	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque très faible	Total Risques
1. Immobilisations						
1. Autres immobilisations corporelles		3				3
2. Engagements et Provisions						
1. Provisions pour risques et charges					2	2
3. Dépenses						
1. Commande publique		1	3	5	9	18
2. Déplacements			1	1	1	3
3. Rémunération	1	1	3	19	16	40
4. Comptes fournisseurs / Agents					1	1
4. Produits / Recettes						
1. Dotations et subventions			1	1		2
2. Ressources propres			3		2	5
3. Comptes Clients					1	1
5. Trésorerie et dette						
1. Compte bancaire					3	3
2. Numéraire					1	1
3. Régies				1		1
4. Trésorerie à court terme				1		1
6. Budget						
1. Programmation Budgétaire					1	1
2. Suivi Budgétaire			1		1	2
TOTAL	1	5	12	28	38	84
%	1%	6%	14%	33%	45%	100%
RAPPEL 2021	3	5	11	26	40	85

Dans la cartographie, les risques sont triés par cycle et processus

Trois critères sont identifiés pour procéder à l'évaluation d'un risque :

1. La probabilité (P) de survenance du risque et/ou récurrence du risque.

2. L'impact (I) et les conséquences financières et comptables du risque : l'impact financier correspond aux montants estimés en euros du risque.

Les conséquences financières sont les conséquences du risque dans les procédures financières (retard de paiement, rejet de

3. Le manque (M) de maîtrise du risque.

Afin de donner une cotation au risque, chaque critère est noté de 1 à 5.

La cotation globale du risque se fait en multipliant les notes données pour chaque critère.

Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :

Niveau de risque	P*I*M (maxi 125)
Risque très élevé	PIM>45
Risque Fort	44=<PIM<30
Risque Moyen	30=<PIM>15
Risque Faible	15=<PIM>6
Risque Très Faible	6=<PIM

Proposition du plan d'action

Processus	Contexte	Impact	Actions prévues en 2022	Acteurs	
RH - Gérer les carrières et rémunérations	Les intervenants extérieurs doivent être payés mensuellement, mais les états de paiement provenant des composantes ne suivent pas les délais.	Non respect de la réglementation, image de marque négative	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des dossiers non validés (mois des rejets - processus de relance...) - Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs partagés) - Les directions seront associées pour 2023. - Réflexion sur un outil de dématérialisation. - Etats de paiement automatisés (IUT) à généraliser - Revoir process de paie des vacataires 	DG-DRH-Etablissement composante-Composantes	<ul style="list-style-type: none"> - An (moi - Par en 21 servi part gest une i place DRH valid comp paier -Un ; est re de cl
AFC - Executer les dépenses	Différentes causes entraînent un retard de paiement: la commande est traitée en régulation, la validation du service fait tardivement, le groupe de marchandises ne correspond pas au compte général, un gestionnaire est absent à un stade du traitement, la facture n'est pas déposée sur chorus pro	Le dépassement du délai réglementaire de trente jours implique des intérêts moratoires. Image de marque négative	<ul style="list-style-type: none"> -Plan d'action : formaliser la procédure achats. - Relance des formations règles comptables et financières et outils (ensemble de l'établissement). - Analyse des causes des retards de paiement - Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs communs). 	Etablissement-composante, composantes et services, DAF UPHF-DAF INSA -AC-DG CAP	<ul style="list-style-type: none"> -La p - Les finan -Le s toujo rédu sur 2 factu
DRH Gérer les carrières et rémunérations	Les étudiants doivent être payés dans un délai raisonnable (M+2 après SF)	Non respect de la réglementation, image de marque négative	Action de formation/information et mise en place de référents contrat étudiant dans les composantes. Mise en place de tableaux de suivis partagés (composantes / DRH / Formation) et une réflexion sur un outil de dématérialisation du process est en projet pour 2022.	DG-DRH-Etablissement composante-Composantes	<ul style="list-style-type: none"> -En l mest finan trans UNIC -Rek étudi

Points de vigilance 2023

Tâche	Risque encouru	Acteur du risque	Domaine (organisation, documentation, traçabilité)	Observations
Entrée des biens à l'actif	Saisie erronée de la fiche immo et/ou absence de saisie	Agent comptable/Ordonnateur	Organisation	Actif et amortissement
Inventaire Physique des Biens Immobilisés	Défaut d'inventaire annuel des équipements avec rapprochement comptable	Ordonnateur	Traçabilité	Non respect du plan de l'inventaire physique
Sortie des biens de l'inventaire comptable	Défaut d'inventaire annuel des équipements avec rapprochement comptable	Ordonnateur	Traçabilité	Non communication par les services ges communications non l'état